

## Communiqué de presse

### Le Conseil d'Etat casse les permis d'Universalis Park sur la Plaine ULB

#### La saga pour sauver le site vert emblématique de la Plaine

Le projet d'Immobel de réaliser 1260 logements de luxe sur le campus de la Plaine ULB, plus exactement sur l'espace vert à haute valeur biologique qui est un grand poumon vert sur la commune d'Ixelles, remonte à 2006 lors de la mise en vente du terrain par l'ULB.

La saga de l'opposition des étudiants, des riverains et des associations de défense de la nature a vraiment débuté avec les demandes de permis d'urbanisme introduites par Universalis Park pour une première phase de 140 logements, une crèche, 2 commerces et l'abattage de 157 arbres en 2012-2013.

Les réclamations visaient principalement a) le saucissonnage délibéré en plusieurs phases afin d'échapper à une étude d'incidences globale portant sur l'ensemble des projets en cours et imaginés sur le terrain complet, b) l'absence d'un permis de lotir, c) l'ignorance du principe de précaution, d) les atteintes à ce poumon vert, à sa riche biodiversité, à ses effets écosystémiques dont les effets sociaux, et au maillage vert.

A l'obstination méprisante du promoteur immobilier ont répondu les argumentations en séances de concertation publique et puis les recours auprès du Conseil d'Etat en 2014 et 2015. Signalons aussi d'autres batailles administratives et juridiques dont la plainte au pénal contre X toujours à l'instruction ... et l'enchaînement de courageux étudiants aux arbres afin d'empêcher leur abattage et le démarrage du chantier.

#### Deux recours annulés – Conséquences

Heureusement, le Conseil d'Etat se doit de considérer aussi l'intérêt général, le **développement durable** et les législations européennes sur l'environnement.

Le 16 décembre 2019 ont été rendus deux arrêts du Conseil d'Etat annulant deux permis d'urbanisme, celui des bâtiments A, B, C et celui des voiries. D'où un poids sur l'issue de la phase Universalis Park 3 pour 167 logements et l'abattage de 96 arbres qui était à l'enquête publique du 2 au 31 décembre 2019 et dont la concertation est prévue le 15 janvier 2020. En attaché, voici les deux arrêts CE 246400 et 246401.

Les défenseurs des arbres et de la nature en ville (ils luttent ici contre la déforestation en milieu urbain) ont adressé au plus pressé aux autorités régionales et communales une requête de mesures d'urgence et de mesures conservatoires. En voici les grandes lignes.

Les deux Arrêts du Conseil d'Etat annulant les permis d'urbanisme des bâtiments A, B, C et de la voirie délivrés à Universalis Park pour le campus de la Plaine ont des conséquences importantes, dont la faculté de démolir les bâtiments construits et habités et de rétablir les lieux dans leur pristin état, à savoir un espace vert à haute valeur biologique.

Fondés sur l'absence de permis de lotir, les 2 arrêts d'annulation entraînent une cascade d'annulations des autres permis délivrés, ainsi que l'interruption des chantiers en cours et des enquêtes publiques en cours, chaque fois sur base de l'absence de permis de lotir.

Nous demandons aux autorités d'examiner en urgence les conséquences des 2 arrêts d'annulation, afin de décider et d'obtenir **avec effet immédiat** :

a) de faire interrompre la récente enquête publique et de faire annuler la réunion de la commission de concertation prévue le 15 janvier 2020 ;

b) de faire interrompre les deux chantiers en cours sur la Plaine, l'un concernant apparemment la Voirie 2, l'autre concernant le Parc intérieur qui est une charge d'urbanisme du permis d'urbanisme délivré pour les bâtiments A, B, C, et annulé ;

c) de faire prendre les mesures conservatoires pour que les travaux ne reprennent pas dès le 6 janvier 2020 et que **cessent illico les abattages d'arbres**, point primordial ;

d) de faire afficher les 2 arrêts d'annulation en bordure du terrain et faire masquer les panneaux publicitaires « loger en ville au vert, c'est ici ».

-----

Le promoteur va devoir octroyer **réparation** aux défenseurs de la nature et... à ses clients venus habiter dans des logements devenus illégaux.

Pour le Collectif pour les Arbres, la Biodiversité et la Santé,  
CODA ( Comité de Défense de l'Altitude Cent ),  
c/o André Robe, porte-parole 0489 075 399 [robe.cmee@gmail.com](mailto:robe.cmee@gmail.com) 07.01.2020

En soutien :

Bruxelles Nature asbl	1030 Bruxelles
Antenne de quartier Cureghem	1070 Anderlecht
ASEPRÉ – Association pour la Sauvegarde de l'Environnement et la Promotion du Réseau Écologique, 1200 Bruxelles	
Comité de quartier Longchamp Messidor (Churchill) asbl	1180 Uccle
Comité de quartier Mediapark,	1030 Schaerbeek
Comité du quartier Meunier asbl	1190 Forest
Comité de quartier Ophem & Co	1180 Uccle
Comité Sauvez le Quartier Riga	1030 Bruxelles
Comité Sauver la Plaine (Campus ULB)	1050 Ixelles
Comité Tervueren-Montgomery,	1040 – 1150 - 1200 Bruxelles
Fix My Tree	1210 Bruxelles
Forest-Inter-Quartier	1190 Forest
Global Tree Rights Movements	1210 Bruxelles – 8000 Brugge
Land Resources Initiatives	1140 Evere
OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl	1180 Uccle